

A-2026-034

Police municipale

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de BOEIL-BEZING,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en raison de travaux de plantation et de pose de poteaux par l'entreprise TECHNOCO située 2 bis rue Jeanne Lejeune à Bruges (Gironde), représentée par M. KHALIL Omar, au droit de la propriété n° 2074 rue du Bois sur la D 839, il convient de réglementer la circulation,

ARRÊTE

Article 1^{er} : du mardi 10 mars 2026 et pour une durée de 30 jours, le stationnement des véhicules sera interdit et la circulation des véhicules sera restreinte sur section courante dans les deux sens de circulation en raison d'un empiètement sur la chaussée et sera réglée et alternée manuellement, sur la D839 - rue du Bois.

Article 2 : Les véhicules de service et notamment de secours resteront prioritaires.

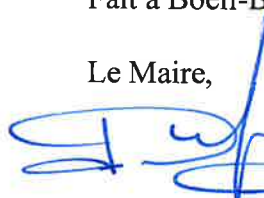
Article 3 : La pré-signalisation et les limites des prescriptions seront matérialisées conformément à la réglementation en vigueur par et sous la responsabilité de l'entreprise

Article 4 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, sera adressée, chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur KHALIL Omar de l'entreprise TECHNOCO située 2 bis rue Jeanne Lejeune à Bruges
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Nay,
- Monsieur le commandant des Sapeurs-Pompiers du Pays de Nay,
- Monsieur Philippe LAGUERRE-BASSE, Chef de l'Agence Technique de Nay

Fait à Boeil-Bezing, le 26 février 2026

Le Maire,


Marc DUFAU.

